

Compte Rendu du Conseil Municipal du 14/04/2008

L'AN DEUX MILLE HUIT, le 14 Avril, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 31 mars 2008, s'est réuni en Mairie à 19h30 sous la présidence de Monsieur Jacques SALVATOR, Maire d'Aubervilliers.

Etaient présents : Mme YONNET, MM. MONINO, VANNIER, HAFIDI, Mmes AHMED, DIAKITE, M. LANTERNIER, Mme LE BIHAN, MM. AIT BOUALI, HEDJEM, Mme RATZEL-TOGO, M. GARNIER, Mme THEURIER-AZZOUZ, M. LOGRE, Mmes HAMMACHE, KHELAF, M. MAIZA, Adjoints au Maire

M. VINCENT, Mmes MADI, SANDT, MM. ROS, GUERRIEN, Mme M'DAHOMA MOHAMED, MM. MALEME, KETFI, Mme CHIBAH, MM. OGE, ZAHIR, MINIMBU, Mme HARKATI, M. MILIA, Mme LATOUR, M. KARMAN, Mme DERKAOUI, M. DEL MONTE, Mme KARMAN-SUCH, M. RUER, Mme GRARE, MM. KAMALA, AUGY, Mme DESCAMPS, MM. PAUPERT, MENIA, Mme LENOURY, Conseillers Municipaux,

<u>Excusés</u> :	<u>Représentés par</u> :	<u>Excusé</u> :	<u>Représenté par</u> :
Mme FOURNIER Mme KELEBE	M. MONINO M. LOGRE	M. BEAUDET	M. DEL MONTE

Absente : Mme KOUAME

Secrétaire de séance : Mme HARKATI

QUESTION N° 098 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Lecture et approbation du procès verbal de la séance du 29 Mars 2008

Adopté à l'unanimité, mais demande de rectifications de la part du groupe "Communiste et Républicain Tous ensemble pour Aubervilliers" pour la délibération n°70 qui devra être à nouveau soumise au conseil municipal du 29 mai 2008, la délibération n°89 n'ayant pas été transmise en sous préfecture sera rectifiée à la date du 29 mars 2008, les représentants indiqués n'étant pas ceux annoncés le 29 mars 2008, du groupe "Union du Nouvel Aubervilliers" pour la délibération n°76 Mme DESCAMPS n'ayant pas voté contre(erreur matérielle, nouvelle transmission à la sous-préfecture)

Approuve le procès-verbal de la séance du 29 mars 2008.

QUESTION N° 099 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Reprise anticipée des résultats provisoires du compte administratif 2007 de la Ville

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe "Union du nouvel Aubervilliers" s'étant abstenus.

Décide : la reprise anticipée des résultats 2007 :

Section de fonctionnement : Chapitre 002 résultat de fonctionnement reporté :

- Excédent reporté 3.721.754,96 euros

Section d'investissement : Chapitre 001 résultat d'investissement reporté :

- Excédent reporté 43.114,32 euros

QUESTION N° 100 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Vote du Budget Primitif 2008

A la majorité des membres du conseil, les membres des groupes "Communiste et Républicain: Tous ensemble pour Aubervilliers ", " Union du Nouvel Aubervilliers" et "Aubervilliers en marche pour le changement" ayant voté contre

Est approuvé le budget primitif de l'exercice 2008, équilibré en dépenses et en recettes, comme suit :

INVESTISSEMENT

- Dépenses et Recettes : 45 992 888.74 euros

FONCTIONNEMENT

- Dépenses et Recettes : 93 026 535.96 euros

Dit que le présent budget est adopté par chapitre

QUESTION N° 101 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Votes des taux des contributions directes 2008

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe "Union pour un Nouvel Aubervilliers" ayant voté contre, et "Aubervilliers en marche pour le changement" s'étant abstenus.

Adopte pour l'année 2008 un produit attendu des trois taxes locales de 30 561 486 euros.

Fixe les taux comme suit :

taxe d'habitation :	13,64 %
taxe foncier bâti :	20,85 %
taxe foncier non bâti :	26,28 %

QUESTION N° 102 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Révision des critères et des modalités du pacte financier entre la communauté d'agglomération "Plaine Commune" et la ville d'Aubervilliers : mission donnée au maire.

A l'unanimité.

Mandate le maire et les représentants d'Aubervilliers au conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Plaine Commune, pour obtenir une révision du pacte financier et de ses modalités d'application.

QUESTION N° 103 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Garantie d'emprunt accordée à 100% à la Caisse des Ecoles pour un emprunt de 250.000 euros auprès de la Société Générale

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe "Union du nouvel Aubervilliers" s'étant abstenus.

La Ville d'Aubervilliers accorde sa garantie à 100 % à la Caisse des Ecoles pour le remboursement d'un emprunt de 250.000 € à contracter auprès de la Société Générale afin de financer les travaux de réhabilitation du centre de loisirs à Asnières sur Oise.

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

Durée totale de l'emprunt 20 ans

Phase de mobilisation :

Jusqu'au 15/03/2009 avec paiement des intérêts sur un taux de 4.75%

Phase d'amortissement :

- durée : 20 ans
- Taux fixe : 4.75 %
- Echéances : annuelles
- Amortissement progressif

La garantie est accordée pour la durée totale du prêt à hauteur de 250.000 €.

L'organisme prêteur tiendra informé la Ville d'Aubervilliers annuellement du montant principal et des intérêts restant à courir.

Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple demande de la Société Générale adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention avec la Caisse des Ecoles et s'engage à créer, pendant toute la durée du prêt en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Société Générale et la Caisse des Ecoles.

QUESTION N° 104 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Désignation des représentants au sein des conseils de quartier dans le cadre de la loi sur la démocratie de proximité avec confirmation des 8 conseils de quartier

A la majorité des membres du conseil, Mme CHIBAH du groupe "Changer à Gauche pour Aubervilliers" s'étant abstenue, les membres des groupes "Communiste et Républicain Tous ensemble pour Aubervilliers" , " Union du Nouvel Aubervilliers" et «Aubervilliers en marche pour le changement» ayant voté contre.

Confirme l'organisation sur la commune d'Aubervilliers de huit conseils de quartier selon les dénominations et les périmètres annexés.

Dit que ces conseils de quartier sont constitués en comités consultatifs auprès du conseil municipal. Ils doivent présenter à celui-ci un bilan annuel de fonctionnement.

Dit que les présidents des conseils de quartier seront élus parmi les habitants du quartier concerné.

Désigne deux élus membres du conseil municipal en tant que représentant la municipalité pour chacun des 8 conseils de quartier.

QUARTIERS	1 ^{er} membre du conseil municipal	2 ^e membre du conseil municipal
1 - Robespierre – Cochenec – Péri	Mme Evelyne YONNET	M. Philippe MILIA
2 - Maladrerie – Emile Dubois	Mme Véronique HAMMACHE	Mme Christine RATZEL TOGO
3 - Vallès – La Frette	M. Abderrahim HAFIDI	Mme Mounia HARKATI
4 - Paul Bert	M. Benoit LOGRE	Mme Madina M'DAHOMA MOHAMED
5 - Quatre Chemins – Vilette	M. Marc GUERRIEN	Mme Malika AHMED
6 - Sadi Carnot – Firmin Gémier	Mme Annike KELEBE	M. Tedjini Michel MAIZA
7 - Centre ville – Victor Hugo	Mme Djamila KHELAF	Mme Sophia CHIBAH
8 - Landy – Plaine - Marcreux – Pressensé	M. Edgar MINIMBU	M. Omar AIT BOUALI

Dit que la charte de fonctionnement qui fixera les modalités de fonctionnement des conseils de quartier sera approuvée au prochain conseil municipal.

QUESTION N° 105 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Désignation des représentants du conseil municipal au conseil d'administration de l'association "Seniors d'Aubervilliers"

A la majorité des membres du conseil, les membres des groupes "Communiste et Républicain Tous Ensemble pour Aubervilliers ", " Union du Nouvel Aubervilliers" et "Aubervilliers en marche pour le changement" ayant voté contre.

Modifie 3 désignations du 29 mars 2008 du fait qu'il ne s'agissait pas d'élus et désigne :

- Monsieur Ugo LANTERNIER

- Madame Annike KELEBE

- Monsieur Dario MALEME

Maintient les désignations suivantes

- Madame Christine RATZEL TOGO

- Madame Malika AHMED

- Madame Odile FOURNIER

Le maire ou le maire-adjoint chargé des personnes âgées, madame Véronique HAMMACHE, étant membre de droit également.

QUESTION N° 106 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Désignation des représentants du conseil municipal aux conseils d'école

A la majorité des membres du conseil, les membres des groupes "Communiste et Républicain Tous ensemble pour Aubervilliers " ," Union du Nouvel Aubervilliers" et "Aubervilliers en marche pour le changement" ayant voté contre.

Désigne aux conseils d'école les conseillers municipaux suivants, le maire ou son représentant étant également membre de chaque conseil d'école.

<u>Ecoles Maternelles</u>	<u>Ecoles Élémentaires</u>
P. Brossolette : Sylvain ROS Saint-Just : Jacqueline SANDT Paul Bert : Madina M'DAHOMA MOHAMED Louise Michel : Djamila KHELAF Jean-Jacques Rousseau : Djida MADI Marc Bloch: Sophia CHIBAH Stendhal : Jean-Yves VANNIER Francine Fromond : Ugo LANTERNIER Gérard Philipe : Annike KELEBE Jacques Prévert : Malika AHMED Jean Perrin : Philippe MILIA Robert Doisneau : Christine RATZEL TOGO Anne Sylvestre : Véronique LE BIHAN Angela Davis : Evelyne YONNET	Robespierre : Benoit LOGRE Babeuf : Christine RATZEL TOGO Jean Macé : Marc GUERRIEN Condorcet : Lway-Dario MALEME Jean Jaurès : Soumia ZAHIR Jules Guesde : Tedjini Michel MAIZA Eugène Varlin : Jean François MONINO Jules Vallès : Véronique LE BIHAN Edgar Quinet : Omar AIT BOUALI Albert Mathiez : Edgar MININBU Joliot Curie : Véronique HAMMACHE Paul Langevin : Véronique HAMMACHE Victor Hugo : Tahir KETFI Balzac : Abderrahim HAFIDI Firmin Gémier : Bernard VINCENT

QUESTION N° 107 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Remplacement d'un représentant du conseil municipal au conseil d'administration de la caisse des écoles

A la majorité des membres du conseil, les membres des groupes "Communiste et Républicain: Tous ensemble pour Aubervilliers " et " Aubervilliers en marche pour le changement" ayant voté contre, les membres du groupe "Union du Nouvel Aubervilliers" s'étant abstenus.

Désigne Madame Sophia CHIBAH représentante du conseil municipal au conseil d'administration de la caisse des écoles en remplacement de Madame Djamila KHELAF.

Dit que les autres dispositions de la délibération n°76 du 29/03/2008 sont inchangées.

QUESTION N° 108 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Remplacement d'un représentant du conseil municipal au conseil d'administration de l'association Aubervacances-Loisirs

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe " Union du Nouvel Aubervilliers" s'étant abstenus.

Désigne Madame Djamila KHELAF représentante du conseil municipal au conseil d'administration de l'association Aubervacances-Loisirs, au lieu de Madame Djida MADI.

Dit que les autres dispositions de la délibération n°89 du 29/03/2008 sont inchangées.

QUESTION N° 109 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Désignation des représentants au conseil d'administration du Conservatoire à Rayonnement Régional d'Aubervilliers-la Courneuve

A la majorité des membres du conseil, les membres des groupes "Communiste et Républicain: Tous ensemble pour Aubervilliers" et "Aubervilliers en marche pour le changement" ayant voté contre, les membres du groupe "Union du Nouvel Aubervilliers" s'étant abstenus.

Désigne les 8 représentants suivants au conseil d'administration du Conservatoire à Rayonnement Régional d'Aubervilliers-La Courneuve.

Titulaires :

- Madame Alexis KETLI
- Monsieur Daniel GARNIER
- Madame Soumia CHIBAH
- Monsieur Abderahim HAFIDI

Suppléants :

- Monsieur Jean Loup OGE
- Madame Mounia HARKATI
- Monsieur Marc GUERRIEN
- Monsieur Jean-François MONINO

QUESTION N° 110 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Désignation des représentants de la commune aux conseils d'administration des collèges et lycées

A la majorité des membres du conseil, les membres des groupes "Communiste et Républicain: Tous ensemble pour Aubervilliers" et "Aubervilliers en marche pour le changement" ayant voté contre, les membres du groupe "Union du Nouvel Aubervilliers" s'étant abstenus.

Désigne les représentants suivants aux Conseils d'Administration des collèges et lycées :

COLLEGES :

■ **Gabriel Péri : 3 titulaires :**

- Madame Véronique HAMMACHE
- Madame Djida MADI
- Madame Sophia CHIBAH

■ **Jean Moulin : 3 titulaires :**

- Madame Christine RATZEL TOGO
- Madame Soumia ZAHIR
- Monsieur Bernard VINCENT

■ **Diderot : 3 Titulaires :**

- Madame Tunis THEURIER AZZOUZ
- Madame Marie KOUAME
- Madame Djamilia KHELAF

■ **Henri Wallon : 2 Titulaires :**

- Monsieur Lwai-Dario MALEME
- Madame Madina M'DAHOMA MOHAMED

■ **Rosa Luxemburg : 2 Titulaires :**

- Monsieur Philippe MILIA
- Madame Mounia HARKATI

LYCEES :

■ **Henri Wallon : 3 Titulaires :**

- Monsieur Tedjini Michel MAIZA
- Monsieur Omar AIT BOUALI
- Monsieur Monsieur Edgar MININBU

■ **Le Corbusier : 3 Titulaires :**

- Madame Jacqueline SANDT
- Monsieur Jean-Loup OGE
- Monsieur Abderrahim HAFIDI

■ **LEP D'Alembert : 3 Titulaires :**

- Monsieur Brahim HEDJEM
- Madame Marie KOUAME
- Madame Tunis THEURIER AZZOUZ

■ **LEP J.P.Timbaud : 3 Titulaires :**

- Madame Soumia ZAHIR
- Monsieur Philippe MILIA
- Monsieur Marc GUERRIEN

QUESTION N° 111 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : Proposition de désignation des membres pour la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) - QUESTION REPORTEE.

QUESTION N° 112 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : Maire, Maires-Adjoints, Conseillers Municipaux Délégués, Conseillers Municipaux, fixation du régime indemnitaire applicable à compter du 22 mars 2008.

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe "Union du Nouvel Aubervilliers " et "Mme CHIBAH du groupe " Changer à gauche pour Aubervilliers ayant voté contre,

A compter du 22 mars 2008 une indemnité mensuelle de fonction est attribuée aux Maire, Maires-Adjoints, Conseillers Municipaux Délégués, Conseillers Municipaux dans le cadre d'une enveloppe globale indemnitaire arrêtée à : 52 931,90 Euros

M. Jacques SALVATOR	Maire	I.M. Brute	4 100,00 €
Mme Evelyne YONNET	1ère Adjointe	I.M. Brute	2 061,29 €
M. Jean-François MONINO	2° Adjoint	I.M. Brute	2 486,36 €
M. Jean-Yves VANNIER	3° Adjoint	I.M. Brute	1 837,93 €
M. Abderrahim HAFIDI	4e Adjoint	I.M. Brute	2 486,36 €
Mme Malika AHMED	5° Adjointe	I.M. Brute	2 486,36 €
M. Yacine DIAKITE	6° Adjoint	I.M. Brute	2 061,29 €
M. Ugo LANTERNIER	7° Adjoint	I.M. Brute	2 061,29 €
Mme Véronique LE BIHAN	8° Adjointe	I.M. Brute	1 837,93 €
M. Omar AIT-BOUALI	9° Adjoint	I.M. Brute	3 106,72 €
M. Brahim HEDJEM	10e Adjoint	I.M. Brute	2 061,29 €
Mme Christine RATZEL-TOGO	11e Adjointe	I.M. Brute	2 486,36 €
M. Daniel GARNIER	12° Adjoint	I.M. Brute	2 061,29 €
M. Tunis THEURIER-AZZOUZ	13° Adjoint	I.M. Brute	2 061,29 €
M. Benoît LOGRE	14° Adjoint	I.M. Brute	2 061,29 €
Mme Véronique HAMMACHE	15° Adjointe	I.M. Brute	2 061,29 €
Mme Djamila KHELAF	16° Adjointe	I.M. Brute	2 486,36 €
M. Tedjini michel MAIZA	17e Adjoint	I.M. Brute	2 486,36 €
Mme Odile FOURNIER	18° Adjointe	I.M. Brute	2 486,36 €
M. Lway-Dario MALEME	Conseiller municipal délégué	I.M. Brute	1 308,61 €
M. Marc GUERRIEN	Conseiller municipal délégué	I.M. Brute	1 308,61 €
Mme Jacqueline SANDT	Conseillère municipale déléguée	I.M. Brute	1 189,65 €
Mme Soumia ZAHIR	Conseillère municipale déléguée	I.M. Brute	1 308,61 €
M. Edgar MINIMBU	Conseiller municipal délégué	I.M. Brute	1 308,61 €
Mme Madina DAHOMA-MOHAMED	Conseillère municipale	I.M. Brute	216,30 €
Mme Annike KELEBE	Conseillère municipale	I.M. Brute	216,30 €
Me Sophia CHIBAH	Conseillère municipale	I.M. Brute	216,30 €

M. Jean-Loup OGE	Conseiller municipal	I.M Brute	216,30 €
Mme MADI Djida	Conseillère municipale	I.M. Brute	216,30 €
Mme Mounia HARKATI	Conseillère municipale	I.M. Brute	216,30 €
M. Philippe MILIA	Conseiller municipal	I.M. Brute	216,30 €
M. Tahir KETFI	Conseiller municipal	I.M. Brute	216,30 €

			52 931,90 €

Les indemnités sus indiquées sont soumises :

- à la C.S.G. (contribution sociale généralisée) et RDS
- à la cotisation au fond de solidarité
- à la cotisation à l'IRCANTEC

le cas échéant, au régime général de la Sécurité Sociale pour les élus qui ne conserveraient pas une activité salariée

en matière d'imposition : à la retenue à la source (si c'est le choix qui a été fait par l'intéressé).

L'adhésion à un fond de retraite complémentaire (FONPEL) est possible sur la base d'une cotisation s'élevant à 8% de l'indemnité de fonction brute.

QUESTION N° 113 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : Personnel communal : centre municipal de santé : approbation d'un contrat passé à compter du 11 avril 2008 avec Monsieur CHOUAHNIA Abdelkader, engagé en qualité de Médecin spécialisé en oncologie médicale, affecté au centre municipal de santé.

A l'unanimité.

Autorise le Maire à recruter dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 4, de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour une durée de 3 ans, un agent non titulaire pour exercer les fonctions de :

Médecin spécialisé en oncologie médicale.

Dit que la rémunération de cet agent non titulaire sera calculée sur la base suivante : 75,94 € les 2 heures, taux fixé au 1^{er} février 2007, cette valeur suivra l'évolution de l'indice « 100 » de la fonction publique et en subira les revalorisations de façon automatique.

Autorise en conséquence le Maire à signer le contrat de recrutement.

QUESTION N° 114 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO

OBJET : Travaux relatifs à la réfection du réseau d'assainissement et du revêtement de la cour de l'école maternelle Saint Just. Approbation du projet de marché.

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe " Union du Nouvel Aubervilliers" s'étant abstenus.

Approuve le projet de marché de travaux relatif à la réfection du réseau d'assainissement et du revêtement de la cour de l'école maternelle Saint Just.

QUESTION N° 115 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO

OBJET : Travaux d'aménagement de l'entrée du Centre Technique Municipal et gestion d'accès. Approbation du projet de marché.

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe " Union du Nouvel Aubervilliers" s'étant abstenus.

Approuve le projet de marché de travaux relatif à l' aménagement de l'entrée du Centre Technique Municipal et gestion d'accès ainsi alloti :

Lot 1 : voirie

Lot 2 : Barrières et accès

Lot 3 : Eclairage

QUESTION N° 116 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO

OBJET : Fourniture de mobiliers pour les équipements de la "Petite Enfance". Approbation du projet de marché,

A l'unanimité.

Approuve le projet de marché relatif à la fourniture de mobiliers pour les équipements de la « Petite Enfance » comportant les seuils globaux suivants :

Minimum : 50 000 € HT

maximum : 200 000 € H.T

QUESTION N° 117 - RAPPORTEUR Daniel GARNIER

OBJET : Subventions aux établissements secondaires. Année scolaire 2007/2008.

A l'unanimité.

Il est alloué une subvention au profit de l'établissement suivant :

COLLEGE ROSA LUXEMBURG

250 € pour le projet "Echange avec Iéna".

- 400 € pour le projet "Voyage culturel en Angleterre".
 - 50 € pour le projet "Découverte faune et flore".
-

QUESTION N° 118 - RAPPORTEUR Daniel GARNIER

OBJET : Subventions aux projets des écoles maternelles et élémentaires. Année scolaire 2007/2008.

A l'unanimité.

Il est alloué une subvention au profit des écoles suivantes :

MATERNELLE ANNE SYLVESTRE

- 100 € pour le projet "Cuisine".

ECOLE ROBESPIERRE

- 200 € pour le projet "Jardin".

Ces sommes seront versées sur la coopérative des écoles.

QUESTION N° 119 - RAPPORTEUR Tedjini-Michel MAÏZA

OBJET : Autorisation d'exploiter au 49/53 rue Maurice Berteaux à La Courneuve, un centre de tri et de transit de déchets relevant de la législation des installations classées et de la protection de l'environnement.

A la majorité des membres du conseil, les membres des groupes "Communiste et Républicain: Tous ensemble pour Aubervilliers " et "Aubervilliers en marche pour le changement" s'étant abstenus, Madame AHMED ayant voté contre.

Décide de donner **un avis favorable** à cette demande d'autorisation sous les réserves suivantes :

- Les études présentées doivent être complétées par une étude acoustique, une fois les activités et installations présentes mises en service.

- L'exploitant applique et respecte les mesures compensatrices énoncées dans le dossier technique de cette présente demande visant à limiter et/ou prévenir la survenue :

- d'incendie,
- de pollution vers les sols et les eaux souterraines,
- de toute émergence sonore à l'égard de l'environnement.

QUESTION N° 120 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR
OBJET : Déclaration de l'urgence

A l'unanimité.

Déclare l'urgence de la question n°121

QUESTION N° 121 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR
OBJET : Constitution du conseil de discipline de recours d'Ile de France : désignation du représentant au conseil municipal

A l'unanimité.

Désigne Madame Evelyne YONNET, pour figurer sur la liste pour le tirage au sort des représentants des collectivités au conseil de discipline de recours d'Ile de France.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A : 22 H 33